

## Communiqué de presse du 22.10.2014

---

### Patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO) « Les savoir-faire de mécanique horlogère »

A l'occasion de sa séance du 22 octobre 2014, le Conseil fédéral a approuvé la liste indicative des traditions suisses qui seront candidates pour l'inscription au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO). Parmi les huit traditions retenues figurent les « savoir-faire de mécanique horlogère » emblématiques de l'arc jurassien dont une des composantes, peut-être moins connue que l'horlogerie, trouve son application à Sainte-Croix / L'Auberson dans la fabrication des automates et des boîtes à musique. C'est donc avec une grande fierté que notre région a accueilli cette sélection qui confirme son statut de pôle d'excellence dans les métiers liés à l'artisanat d'art.

En effet, Sainte-Croix est un témoin important de l'histoire industrielle de l'arc jurassien, car cette petite cité possède une longue tradition dans la mécanique d'art et la fabrication de boîtes à musique dont le savoir-faire s'est transmis de génération en génération depuis plus de 200 ans, d'abord de maître à apprenti, puis également dans les filières mécanique et technique des écoles comme le centre professionnel du nord vaudois (CPNV).

Au fil du temps, et souvent sous la pression économique, ces compétences ont trouvé à s'exprimer dans divers domaines : création, fabrication, entretien et restauration de boîtes à musique, de boîtes de gare, d'automates, d'oiseaux chanteurs, de pièces uniques ou de petites séries pour l'horlogerie et la joaillerie.

Grâce à ses nombreux artisans, Sainte-Croix perpétue aujourd'hui encore un savoir-faire pointu reposant sur de hautes exigences qualitatives. Chacun d'entre eux conserve, développe et transmet des connaissances et des compétences liées à la précision technique et au raffinement mécanique, tout en cultivant des valeurs de curiosité, de créativité, de collaboration, d'ouverture et d'innovation.

Le Centre International de la Mécanique d'Art (CIMA) et les artisans François Junod, Nicolas Court, Dominique Mouret, Michel Bourgoz, Vianney Halter et Denis Flageollet (Sainte-Croix / L'Auberson) se sont engagés pour cette candidature à l'inscription au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité ; cette candidature est également soutenue par les institutions suivantes : les écoles d'horlogerie de Porrentruy, Genève, Bienne, Granges, Le Sentier et Le Locle, l'école WOSTEP, le Centre Professionnel du Nord Vaudois, l'Académie Horlogère des Créateurs Indépendants, le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, le Musée d'horlogerie du Locle et le Musée d'art et d'histoire de Genève.

Les traditions retenues par le Conseil fédéral seront documentées dans un dossier de candidature détaillé qui sera établi au cours des prochaines années en étroite collaboration avec les praticiens concernés. A l'heure actuelle, l'ordre de soumission des candidatures n'est pas encore établi. Il sera déterminé en fonction de la complexité des dossiers de candidatures et des capacités organisationnelles des organisations partenaires. Le rapport du groupe d'experts ainsi qu'une information générale sur cette décision du Conseil fédéral et la Liste indicative du Patrimoine culturel immatériel en Suisse sont disponibles sur le site internet de l'Office fédéral de la culture à l'adresse: [www.bak.admin.ch/PCI](http://www.bak.admin.ch/PCI).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

Mme Séverine Gueissaz, Membre de la Fondation du CIMA  
Tél. +41 79 612 63 59  
[severine.gueissaz@musees.ch](mailto:severine.gueissaz@musees.ch)

M. David Vitali, Responsable Culture et société  
Tél. +41 58 425 70 19  
[david.vitali@bak.admin.ch](mailto:david.vitali@bak.admin.ch)